

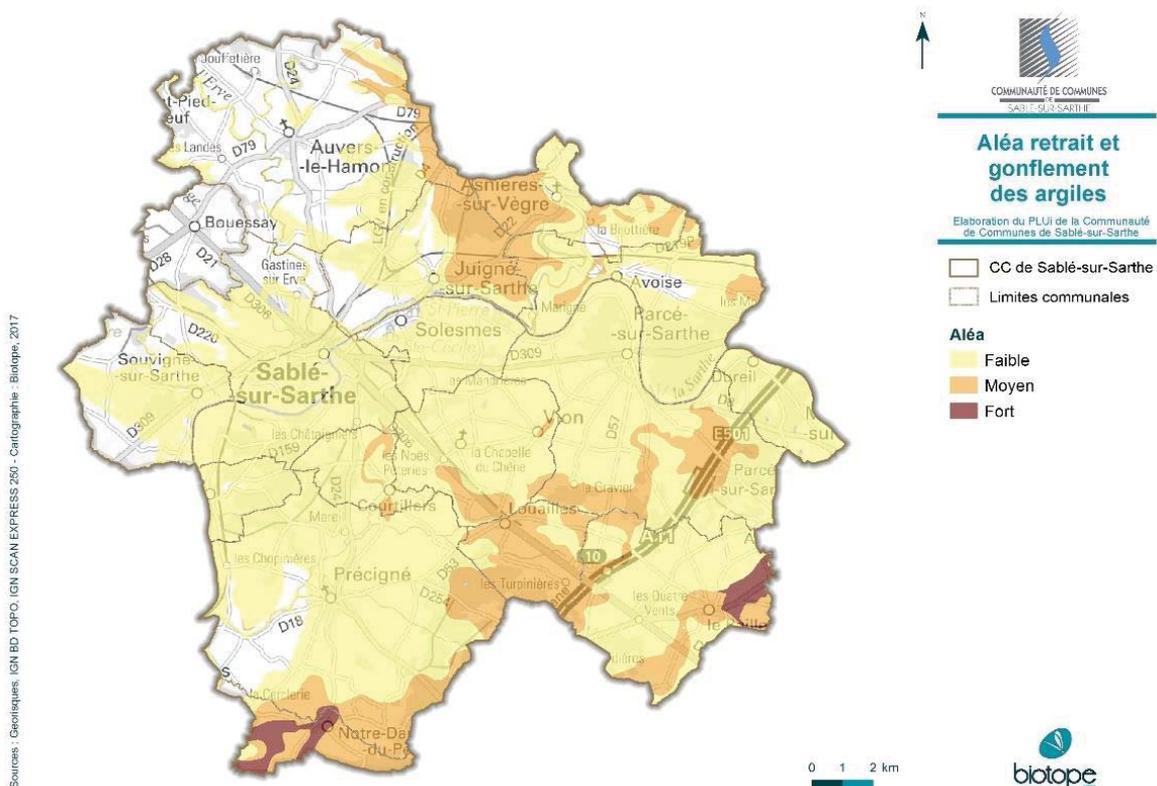
ANNEXE 2 SOLS ARGILEUX, SÉCHERESSE ET CONSTRUCTION

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La cartographie de l'aléa retrait-gonflement à l'échelle communale est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles/#/>

La DDT a réalisé une plaquette d'information plaquette argile (consultable sur le site http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/plaquetteargile_cle2efc6c.pdf) ainsi qu'une affiche (consultable sur le site http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/Afficherretraitgonflementargiles_cle6c1623.pdf) à destination du public afin d'expliquer le phénomène de retrait-gonflement des argiles et d'apporter des conseils et recommandations lors de projets de construction ou d'aménagement sur sols sensibles.

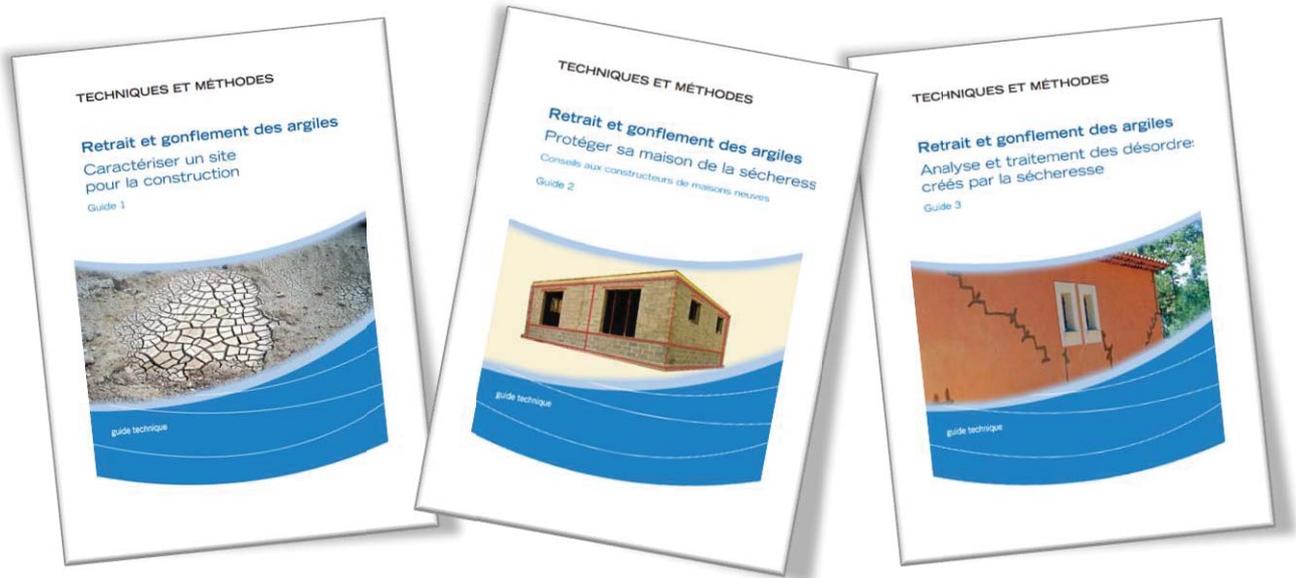
Le dossier départemental des risques majeurs est également consultable sur le site : http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/DDRDM_2012_cle0884f8.pdf.



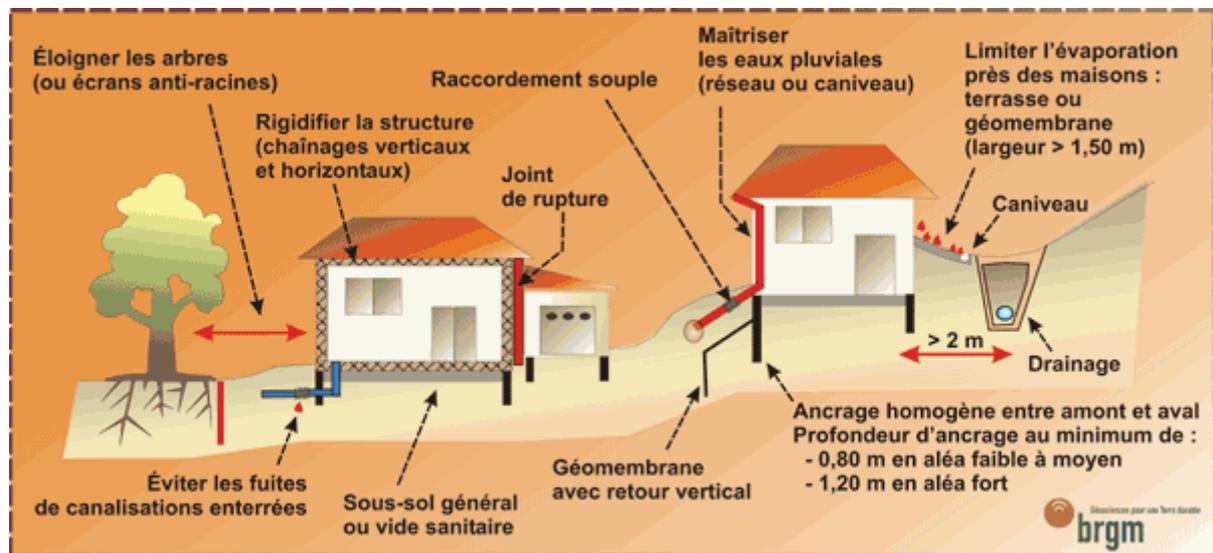
Le ministère de la Cohésion des Territoires met à disposition des particuliers les ressources de L'IFSTTAR (institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) composé de 3 guides relatifs aux techniques et méthodes - retrait et gonflement des argiles :

- Caractériser un site pour la construction : guide 1
- Conseil aux constructeurs de maisons neuves : guide 2
- Analyse et traitement des désordres créés par la sécheresse : guide 3

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction>



Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux principes figurant sur le schéma ci-dessous.

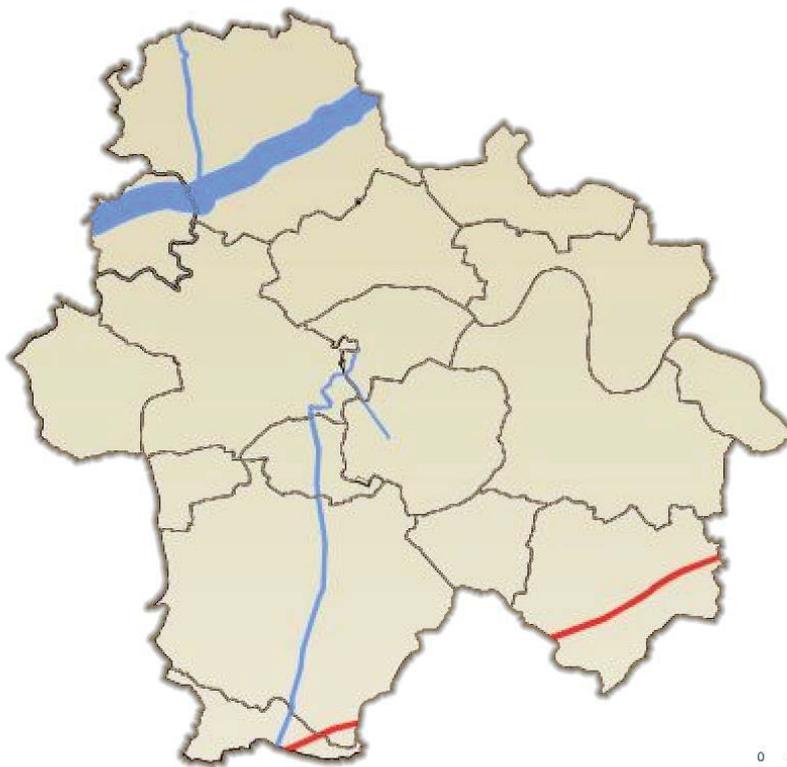


La mise en application de ces principes peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.

ANNEXE 3 TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le dossier départemental des risques majeurs est consultable sur le site : http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/DDRM_2012_cle0884f8.pdf.

Sources : Georisques, IGN BD TOPO, IGN SCAN EXPRESS 250 - Cartographie : Biotopie, 2018



0 1 2 km

